

Tableau des garanties

L'ASSURANCE SANTÉ SÉNIOR



	ECO Séniór	ZEN Séniór	EQUILIBRE Séniór	SERENITE Séniór	EXCELLENCE Séniór
HOSPITALISATION					
Frais de séjour en établissement hospitalier conventionné	Frais réels				
Frais de séjour en établissement hospitalier non conventionné	100 % BR				
Forfait journalier hospitalier	Frais réels				
Honoraires médicaux et chirurgicaux (Praticiens adhérant à un DPTAM)	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux (Praticiens non adhérant à un DPTAM)	100 % BR	125 % BR	150 % BR	180 % BR	200 % BR
Transport	100 % BR	125 % BR	150 % BR	180 % BR	200 % BR
Chambre particulière	Néant	40 € / jour (7)	50 € / jour (7)	70 € / jour (7)	90 € / jour (7)
SOINS COURANTS (1) (2)					
Honoraires médicaux (consultations-visites) (Praticiens adhérant à un DPTAM)	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR
Honoraires médicaux (consultations-visites) (Praticiens non adhérant à un DPTAM)	100 % BR	125 % BR	150 % BR	180 % BR	200 % BR
Analyses en laboratoire / radiologie	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	350 % BR
Pharmacie remboursée par le R.O.	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Honoraires auxiliaires médicaux	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR
Frais de transport	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR
Prothèses mammaires et capillaires	100 % BR	125 % BR	150 % BR	180 % BR	200 % BR
Prothèses orthopédiques	100 % BR	125 % BR	150 % BR	180 % BR	200 % BR
Soins à l'étranger remboursés par le R.O.	100 % BR				
DENTAIRE					
Soins dentaires et obturations inlay/onlay/overlay	100 % BR	150 % BR	200 % BR	250 % BR	350 % BR
Prothèses du panier "100 % santé"	100 % du prix limite de facturation				
Prothèses des paniers "tarifs maîtrisés" et "tarifs libres"	100 % BR	150 % BR	200 % BR	250 % BR	350 % BR
Autres soins prothétiques, implantologie et endodontie remboursés ou non par le R.O. (4)	Néant	200 €	350 €	500 €	600 €
OPTIQUE					
Équipement classe A du panier "100 % santé" (3)	100 % du prix limite de vente				
Équipement classe B à verres simples (3)	50 €	150 €	250 €	300 €	400 €
Équipement classe B à verres complexes (3)	125 €	200 €	300 €	350 €	500 €
Équipement classe B à verres très complexes (3)	200 €	250 €	350 €	400 €	600 €
Lentilles remboursées par le R.O. / FORFAIT ANNUEL (4)	100 % BR	75 €	100 €	125 €	150 €
Lentilles non remboursées par le R.O. / FORFAIT ANNUEL (4)	Néant	75 €	100 €	125 €	150 €
Forfait Plus annuel après 3 ans - Chirurgie réfractive par œil : (4) Glaucome, cataracte, implant oculaire, hypermétropie, astigmatie, presbytie, myopie	Néant	150 €	200 €	250 €	300 €
AIDES AUDITIVES					
Appareil auditif de classe I du panier "100 % santé" (5)	100 % du prix limite de vente				
Appareil auditif de classe II "tarifs libres" ≥20 ans (5)	100 % BR	150 % BR	250 % BR	300 % BR	400 % BR
Piles, accessoires et entretien	100 % BR				

Tableau des garanties

L'ASSURANCE SANTÉ SÉNIOR

	ECO Séniór	ZEN Séniór	EQUILIBRE Séniór	SERENITE Séniór	EXCELLENCE Séniór
SOINS BIEN-ÊTRE (forfait annuel tous postes confondus) (4)					
Praticiens exerçant exclusivement dans l'une des spécialités suivantes : Ostéopathe, homéopathe, acupuncture, naturopathe, étio-pathe, kinésologue diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, pédicure/podologue, réflexologue, sophrologue, luminothérapeute, hypnothérapeute, tabacologue, mésothérapeute, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, sexologue. (Par année d'assurance et par bénéficiaire)	25 €/séance Limité à 2 séances + 1 séance supplémentaire la 3 ^{ème} année	30 €/séance Limité à 4 séances + 1 séance supplémentaire la 3 ^{ème} année	30 €/séance Limité à 5 séances + 1 séance supplémentaire la 3 ^{ème} année	40 €/séance Limité à 4 séances + 1 séance supplémentaire la 3 ^{ème} année	40 €/séance Limité à 5 séances + 1 séance supplémentaire la 3 ^{ème} année
PREVENTIONS BIEN-ÊTRE (forfait annuel tous postes confondus) (4)					
Vaccin non remboursé par le Régime Obligatoire médicaments et produits à base de nicotine dans un but de sevrage tabagique (avec autorisation de mise sur le marché délivrée par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé : ANSM) <ul style="list-style-type: none"> Traitement des troubles de la ménopause Contraceptifs non remboursables par le régime obligatoire Dépistage des infections génitales Traitement de l'insuffisance veineuse. Patch anti-inflammatoire d'action locale Vaccins recommandés aux voyageurs par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France Antipaludéens Vaccin en prévention du zona Consultation de diététique Abonnement à un club de sport sur prescription médicale Testopatch en traitement des troubles de l'andropause Dépistage des infections génitales par la chlamydia trachomatis Les compléments alimentaires 	30 €	50 €	60 €	70 €	80 €
CURE THERMALE					
Honoraires, frais de transport et d'hébergement et forfait thermal, pris en charge par le R.O.	100 % BR	100 % BR + 100 €	100 % BR + 150 €	100 % BR + 175 €	100 % BR + 200 €
ASSISTANCE					
Voir convention spécifique « Assistance »	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

Adhésion entre 65 et 85 ans : les garanties ci-dessus sont libellées en pourcentage du tarif de responsabilité ou Base de Remboursement du Régime Obligatoire (BR). Elles s'expriment en incluant le remboursement versé par le Régime Obligatoire à l'exception des forfaits sauf précision contraire. En toute situation, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle.

(1) Pour les consultations, visites, actes techniques et de radiologie réalisés hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires ne sont pas remboursés.

(2) Pour les consultations en psychiatrie, neuropsychiatrie, neurologie et autres spécialités de même nature, les remboursements sont limités à 100 % de la Base de Remboursement du régime obligatoire.

(3) Sauf les cas dérogatoires mentionnés aux Conditions Générales, les équipements ne peuvent être renouvelés que par période de deux ans à compter de la date d'acquisition du précédent équipement. Le remboursement de la monture ne peut pas excéder 100 €. Les montants de forfait indiqués incluent le remboursement du Régime Obligatoire.

(4) Les forfaits sont alloués une fois par an et par bénéficiaire.

(5) Les équipements auditifs s'entendent par bénéficiaire et par oreille. A compter du 1er janvier 2021, le renouvellement de l'équipement se fera par période de 4 ans à compter de la date d'acquisition du précédent équipement, la prise en charge ne pouvant excéder 1 700 € au titre des équipements de Classe II.

(7) Limité à trente jours par année d'assurance et par bénéficiaire.

DPTAM : Dispositifs de Pratiques Tarifaires Maîtrisées incluant les anciennes dénominations "Contrat d'Accès aux soins" (CAS) et Option de Pratiques Tarifaires Maîtrisées (OPTAM) et Option de Pratiques Tarifaires Maîtrisées Chirurgie Obstétrique (OPTAM-CO).